

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DFPE 121 Subventions (3 045 123 euros), avenants et convention avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (14e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 12 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions et une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU ayant son siège social 14 bis rue Mouton- Duvernet (14e), pour l'attribution de subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 158 051 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) (N° de dossier 2017_03598 - N° Tiers SIMPA 17958).

- Article 3 : Une subvention de 377 596 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 5, passage Chanvin (13e)
(N° de dossier 2017_03587 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 4 : Une subvention de 42 723 € est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 9/11, rue de la Santé (13e)
(N° de dossier 2017_03588 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 5 : Une subvention de 197 753 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 15/21, avenue Claude Régaud (13e)
(N° de dossier 2017_03592 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 6 : Une subvention de 60 455 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 40, rue Boulard (14e)
(N° de dossier 2017_03586 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 7 : Une subvention de 979 124 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 39 bis, avenue René Coty (14e)
(N° de dossier 2017_03589 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 8 : Une subvention de 37 837 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour son jardin maternel situé 39 bis, avenue René Coty (14e)
(N° de dossier 2017_03590 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 9 : Une subvention de 65 325 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e)
(N° de dossier 2017_03591 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 10 : Une subvention de 251 831 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e)
(N° de dossier 2017_03597 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 11 : Une subvention de 139 409 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e)
(N° de dossier 2017_03595 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 12 : Une subvention de 196 211 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e)
(N° de dossier 2017_03594 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 13 : Une subvention de 129 648 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e)
(N° de dossier 2017_03596 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 14 : Une subvention de 135 386 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil située 15, Allée des Eiders (19e)
(N° de dossier 2017_03593 - N° Tiers SIMPA 17958).
- Article 15 : Une subvention de 149 249 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 5, rue Adolphe Mille (19°)
(N° de dossier 2017_03599 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 16 : Une subvention de 124 525 euros est allouée à l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU pour sa structure multi-accueil situé 8, rue Farhat Hached (13^e) (N° de dossier 2017_03600 - N° Tiers SIMPA 17958).

Article 17 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO